

4) LE BAIL Christophe Nous contestation en tant qu'Association
de Défense du Site de Combleux le projet Sainte Marie Chemin
des Eumetiers qui ne respecte pas l'OAP Trame verte et Bleue
alors que le site se situe dans un secteur à enjeux écologiques

Pièces jointes : Note LNE + extraits PLUM OAP 



Ancien site IBM

Recommandations pour une bonne prise en compte de la biodiversité et des milieux naturels

LNE, 26 mars 2024

Cet ancien emplacement de l'entreprise IBM s'étend sur une dizaine d'hectares. Le site est principalement constitué de terrains rudéralisés (anciens bâtiments démolis, routes, canalisations) recouverts d'une végétation herbacée progressivement envahie par des ligneux (robiniers, peupliers...). Le site inclut également des boisements, des alignements d'arbres et les berges de la Bionne, ainsi qu'un bâtiment toujours sur pied qui va être reconverti.

Cette note ne concerne que les milieux naturels ou semi-naturels. **LNE n'a pas inventorié ce site et cette note ne peut remplacer l'étude d'impact en cours.**

Le boisement ancien

Il est composé de vieux arbres, pas tous indigènes (il y a notamment plusieurs marronniers – c'est une essence originaire des Balkans) mais plantés de longue date. Les oiseaux présents sont des espèces forestières qui y trouvent un relai intéressant dans la trame verte (ripisylve des bords de Loire <=> bois de la Grand-Maison côté Saint-Jean de Braye <=> grands boisements des bords de Bionne à Boigny...). Plusieurs espèces liées aux cavités sont présentes (Pigeon colombin, divers pics, Sittelle torchepot...). Cela indique que **la trame boisée est toujours fonctionnelle.**

Je sais que vous avez l'intention de conserver ce boisement, mais il faudra impérativement le **préserver des différentes atteintes qu'il pourrait subir** lorsque le site sera construit. Il faudra en particulier **veiller à ce qu'aucune circulation, même piétonne, ne soit autorisée dans le bois.** Il ne fait que 50-60 mètres de large, est donc très « transparent » et le sous-bois est fragile ; il devrait donc être complètement fermé aux humains et à leurs chiens par une **clôture adéquate** (genre ganivelles – c'est joli, cela structure le paysage et c'est perméable à la faune terrestre). Il conviendra aussi d'en préserver les lisières en ménageant une zone-tampon de 20-25 mètres de large côté nord, pour y installer une végétation variée et étagée (arbrisseaux et arbustes, végétation ensauvagée). Aucune construction, ni jardin, ne devraient donc être installés à moins de 25-30 mètres des vieux arbres.

Afin que ce boisement perdure, il faudra favoriser la régénération naturelle ou l'assister par quelques plantations ou semis (glands collectés localement par exemple). **Il faudra surtout veiller à ce qu'aucun chantier n'endommage les racines !** À ce titre, il faudra bien réfléchir au retrait de certains enrobés au cœur du boisement. Il pourrait être pertinent de les laisser sur place pour ne pas endommager les arbres. L'expertise de forestiers pourrait se révéler indispensable à ce sujet.

Beaucoup d'arbres ont été mal traités (voire maltraités !) du temps d'IBM (branches mal coupées, arbres déséquilibrés...). Il conviendra de confier à une entreprise spécialisée le soin de les entretenir (coupe franche des branches, élagage bien pensé) et de sécuriser la route qui borde le bois (abattage des arbres qui risquent de tomber, si ce n'est déjà fait). Là où la sécurité des personnes n'est pas en jeu, conserver quelques arbres morts ou dépérissants, éventuellement en les élaguant (couper les branches pour ne laisser que des chandelles). Quelques-unes des branches coupées peuvent être tronçonnées et laissées en tas au sol.

Les alignements d'arbres côté Loire

Ils forment un écran visuel important pour les personnes qui circulent sur ou au bord de la Loire et qui apprécient son cadre de verdure. De plus, les arbres sont source de fraîcheur et constituent des refuges et des zones d'alimentation pour la faune. J'ai bien compris que vous aviez l'intention d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment encore sur pied et que certains arbres pourraient se révéler gênants (ombre). Il conviendrait alors d'abattre ceux qui font de l'ombre aux panneaux et de conserver, si possible, les autres au maximum, en particulier quelques résineux (vieux thuyas). Ils sont sempervirents (verts toute l'année) et sont des refuges importants pour les oiseaux en hiver ou pour certains rapaces nocturnes.

La Bionne et ses rives

Pour que le corridor aquatique reste fonctionnel, il faut que les espèces qui se déplacent ou vivent le long de la rivière puissent y trouver nourriture et refuge. **Aucun cheminement le long de l'eau ne doit être aménagé. Une zone de végétation spontanée doit être maintenue sur une quinzaine de mètres de large de part et d'autre de la rivière.**

C'est d'autant plus important de préserver ce tronçon de Bionne qu'il y a déjà un chemin tout le long de la berge, à l'aval du site IBM jusqu'à la confluence avec le canal.

Il est important de favoriser l'installation d'une végétation herbacée variée, fournie et fleurie dans les secteurs les plus ensoleillés. Par endroits, la ripisylve pourrait être ponctuellement restaurée (favoriser l'implantation d'aulnes ou de saules ou d'autres essences indigènes du bord de l'eau – le cas échéant, replanter quelques arbres) sans oublier de maintenir quelques ouvertures pour l'ensoleillement de la lame d'eau.

Au moins deux ponts permettent de voir la rivière. Il n'est donc pas indispensable de ménager d'autres points de vue, sauf s'il y a une forte demande sur ce sujet.

Aménagements paysagers et écologiques

Pour une meilleure prise en compte de la biodiversité présente, il nous semble important qu'il soit exigé des paysagistes qu'ils **s'adjoignent les services de scientifiques ou de naturalistes au moment de la conception des espaces verts** : choix des essences (pour éviter que toutes les plantations soient constituées d'espèces ou variétés horticoles), appui scientifique à la renaturation du site, création d'une zone ouverte paysagère la plus naturelle et fonctionnelle possible, respect de zones de quiétude pour la faune, etc.

* * * * *

4

Re: IBC / conférence de restitution + recommandations "IBM"

Expéditeur : Marie-des-Neiges de BELLEFROID_LNE (mndebellefroid@lne45.org)

À : francis.triquet13@orange.fr

Cc : mplagasquie@lne45.org; didier-papet@orange.fr; christophe_lebail@yahoo.com;
anne.trouillon@orleans-metropole.fr

Date : mardi 26 mars 2024 à 16:13 UTC+1

Bonjour,

Merci pour votre petit mot suite à la conférence de restitution du 21 mars.

Comme l'ancien site IBM n'a pas été étudié dans le cadre de l'IBC et ne bénéficie donc d'aucune fiche de gestion, je voulais récapituler ici les recommandations et échanges que nous avons eus sur le terrain le 15 mars, pour que votre projet de lotissement se déroule au mieux tout en préservant les milieux intéressants présents.

Nos préconisations se trouvent dans le fichier joint. Comme je les ai également globalement exposées lors de la conférence de restitution suite à diverses questions de l'assemblée, je mets Monsieur Le Bail en copie de ce mail pour que nous soyons tous au même niveau d'information.

En espérant que ce document vous sera utile et en vous remerciant vivement pour votre écoute.

Je reste bien sûr disponible pour toute question,

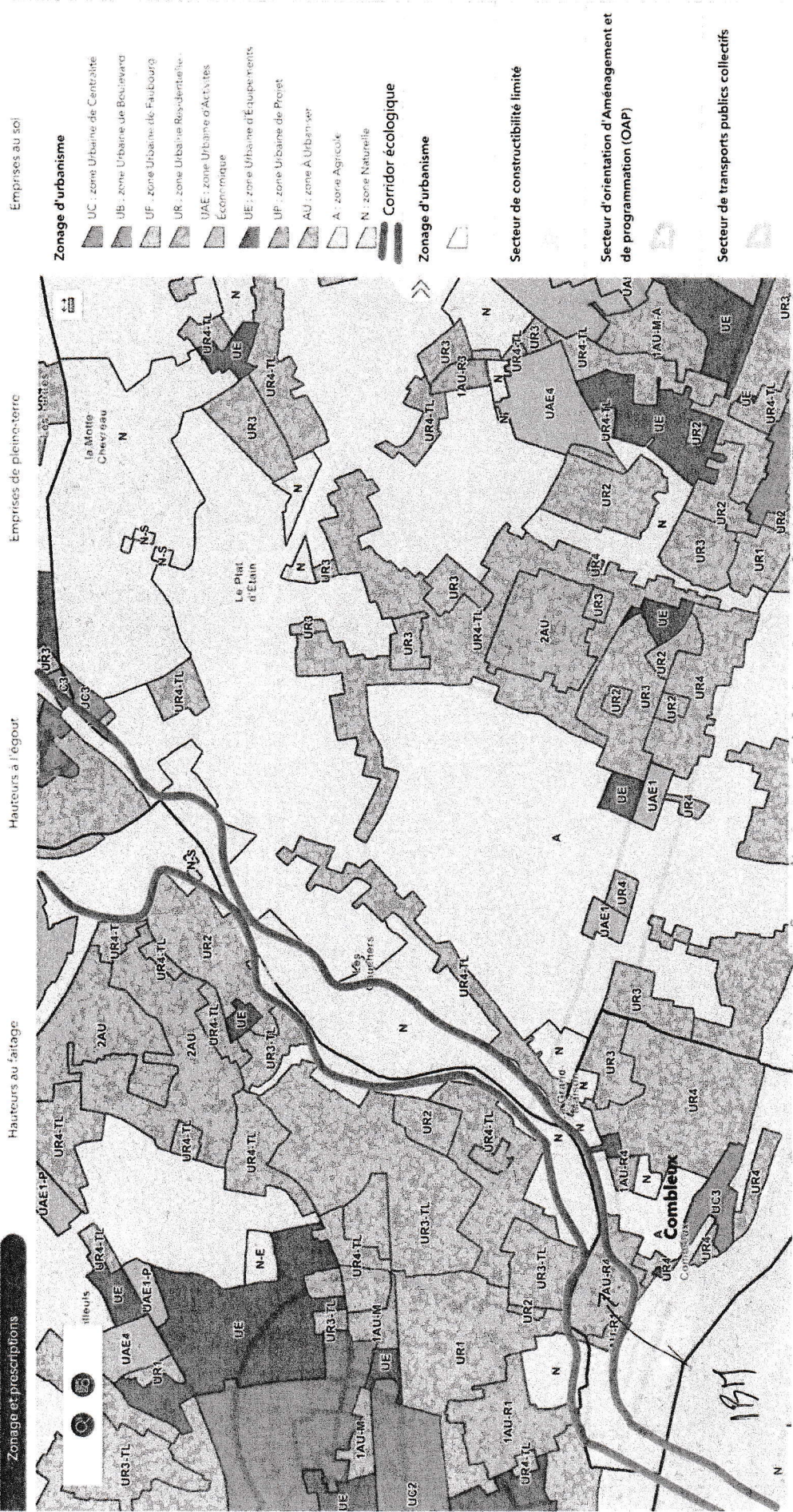
Bien cordialement,

Marie-des-Neiges de Bellefroid
Chargée d'études et de projets
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT
64, route d'Olivet 45100 Orléans
02.38.56.90.61 / 06.73.89.19.57
www.loiret-nature-environnement.org

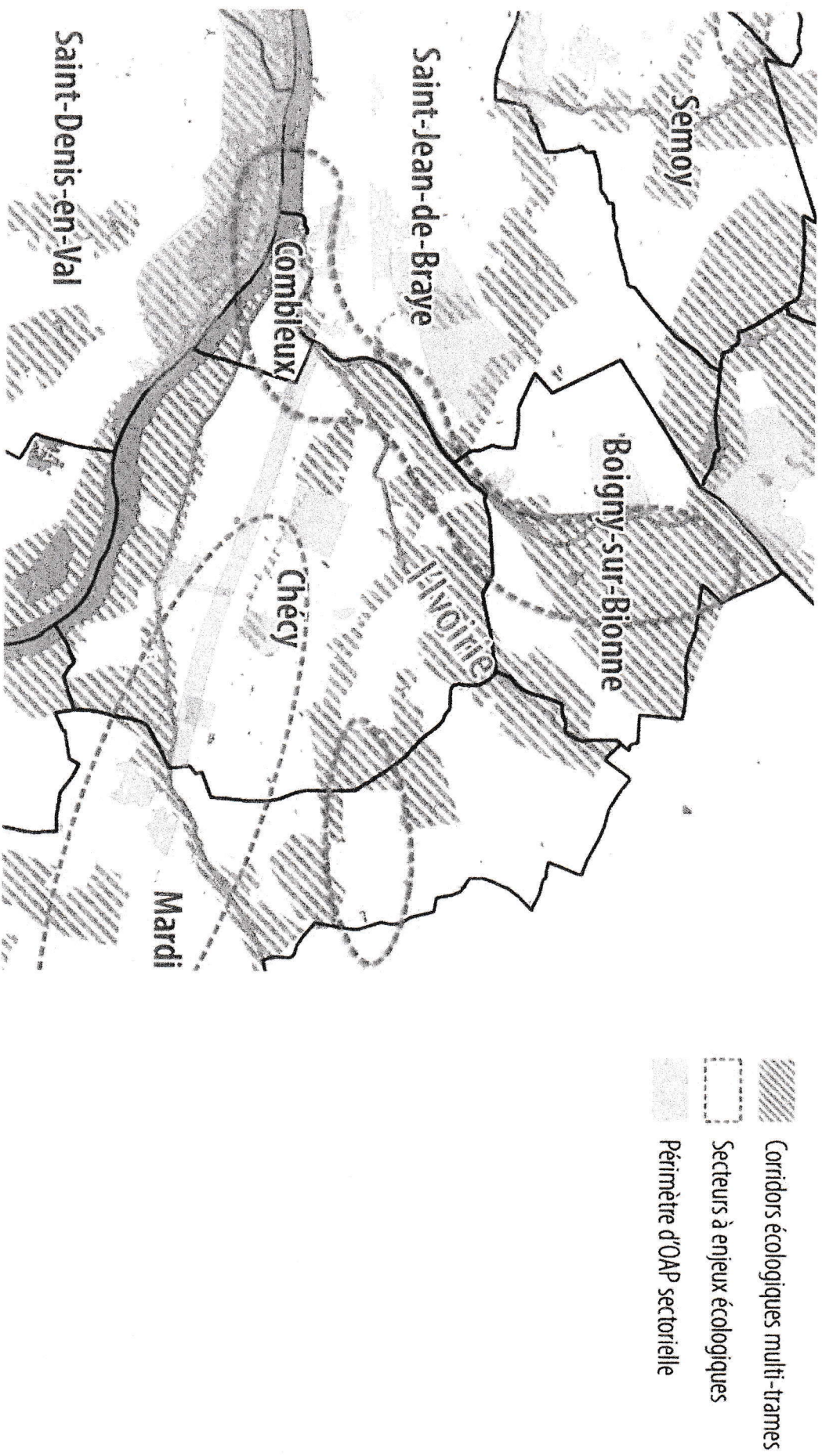


Site IBM_recommandations LNE_26mars2024.pdf
541.3kB

Rupture de la continuité du corridor écologique



CORRIDOR ECOLOGIQUE MULTI-TRAMES



Extrait de la pièce 3.3.1a Atlas Trame verte et bleue M2-Corridors écologiques multi-trames PLUM Janvier 2024 :

Le secteur de la Bionne est inclus dans les secteurs à enjeux écologiques



Le PLUM se modifie !

Visualisez facilement le Plan Local d'Urbanisme modifié d'Orléans Métropole pour voir le déroulé de modifications 2 sur le site public.



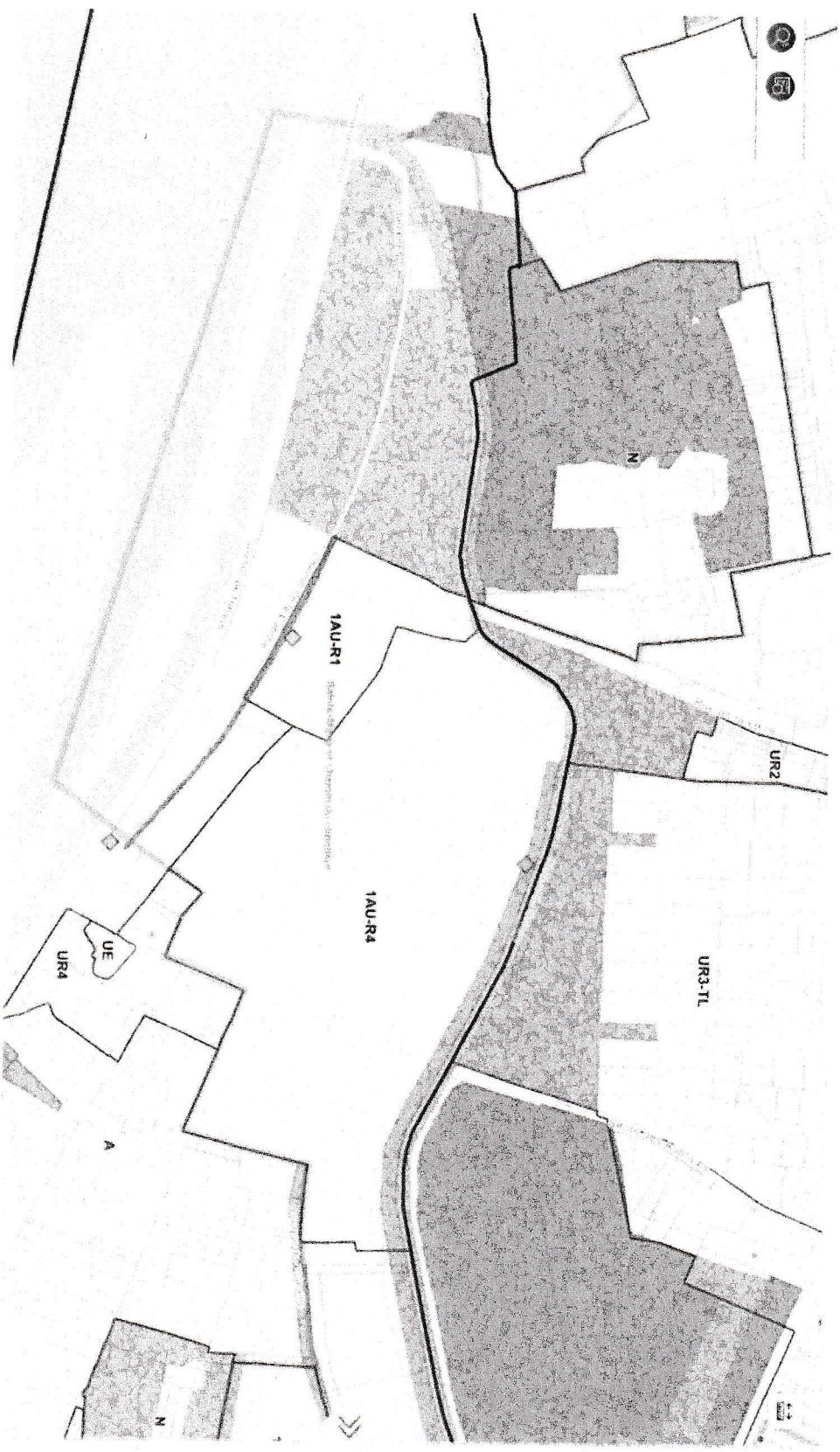
Age et prescriptions

Hauteurs au faîtage

Hauteurs à l'égout

Emprises de pleine terre

Emprises au sol



Emplacement réservé

Secteur de constructibilité limitée

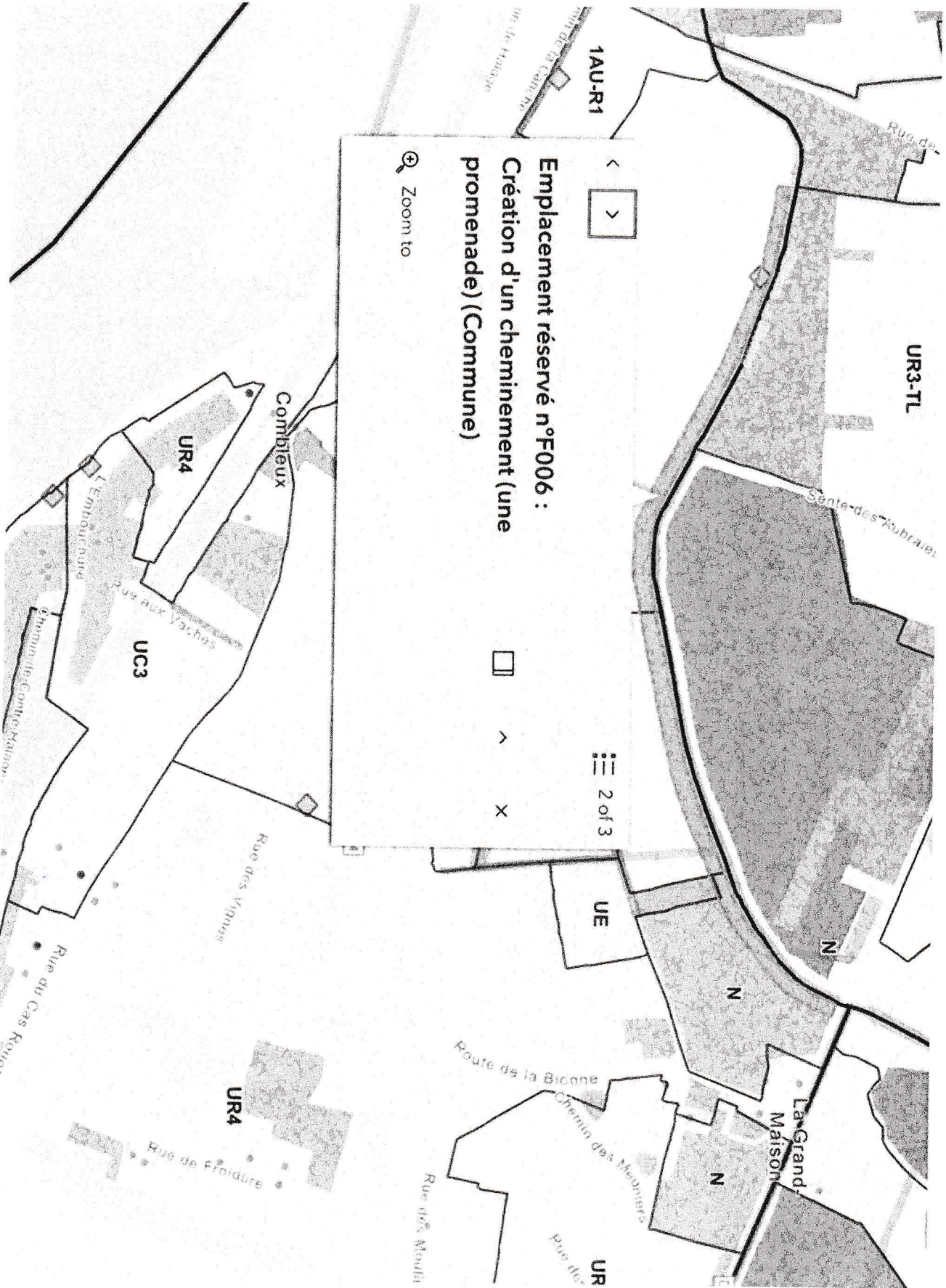
Secteur de mixité sociale

Zone non aedificandi

Périmètre Primagaz

Stationnement de plus de 3 mois

Secteur d'orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



Emplacement réservé n°F006 :
Création d'un cheminement (une
promenade) (Commune)

Zoom to

2 of 3

Le PLUM en ligne |

Visualisez le Plan local d'Urbanisme en vigueur d'Orléans Métropole (M1 - 16.11.2023)

Zonage et prescriptions

Hauteur au faîte

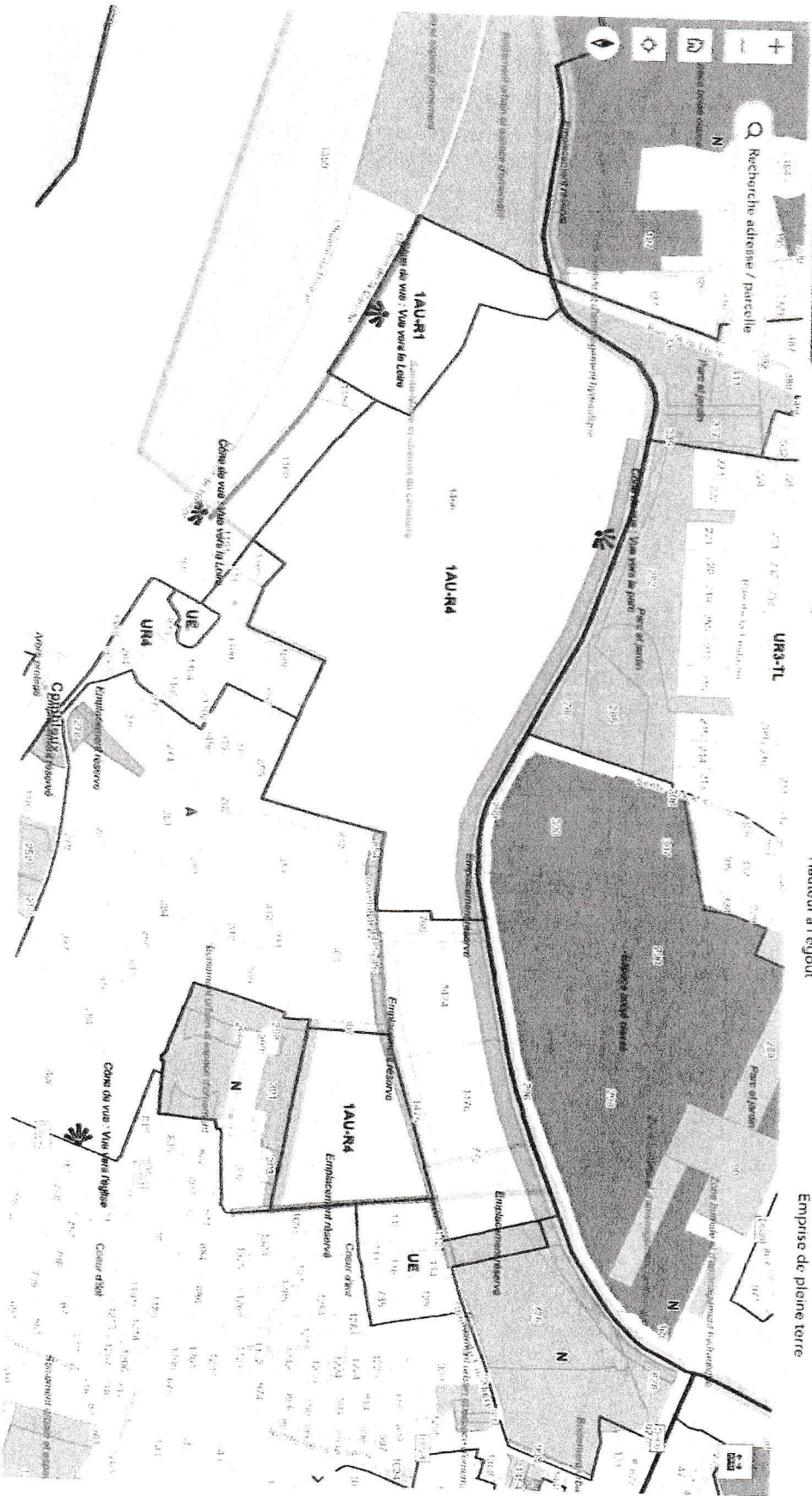
Hauteur à l'égout

Emprise de pleine terre

Emprise au sol



ORLÉANS
MÉTROPOL



Ensemble patrimonial

Linéaire commercial protégé

Emplacement réservé

Secteur de constructibilité limitée

Secteur de mixité sociale

Zone non aedificandi

Périmètre Primagaz

4

**Plan de Prévention
des Risques d'Inondation**
Zonage réglementaire
Val d'Orléans
Agglomération Orléanaise

**Commune de
COMBLEUX**

DDI du Loiret / S.I.R.T. / P.R.C. - Janvier 2015
Données : DBREAL - Centre LDDI du Loiret
Fond de plan : DGF/JP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2012

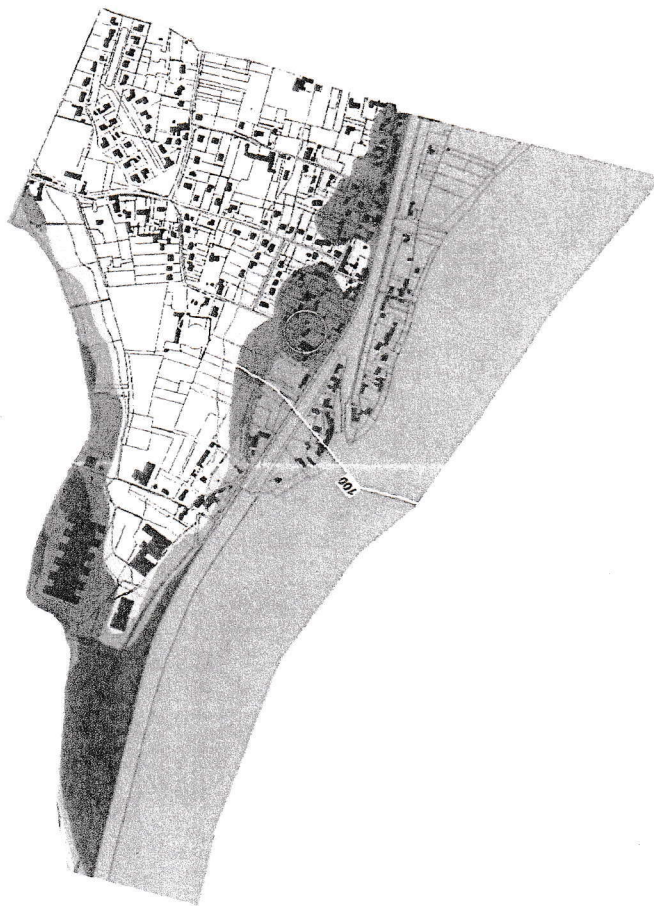
Approuvé par arrêté préfectoral du 20 janvier 2015

Légende des zones réglementées

- Hors d'eau
- Zone d'expansion de crue
- Aléa faible à moyen
- Aléa fort hauteur
- Aléa fort vitesse
- Aléa très fort hauteur
- Aléa très fort vitesse
- Autre zone urbaine
- Aléa faible à moyen
- Aléa fort hauteur
- Aléa fort vitesse
- Aléa très fort hauteur
- Aléa très fort vitesse
- Zone urbaine dense
- Aléa faible à moyen
- Aléa fort hauteur
- Aléa fort vitesse
- Aléa très fort hauteur
- Aléa très fort vitesse
- Secteurs urbanisés "particuliers" en zone d'expansion de crue
- Aléa fort hauteur
- Aléa très fort hauteur
- Zone de dissipation d'énergie
- Zone d'écoulement préférentiel
- Lit endigué

Légende d'informations générales

- Limites PPRI
- Limites zones urbanisées
- Isocontours de l'aléa de référence
- Limites communales
- Parcelaire - Cadastre (PG)
- Bâti / Mairie
- Voie de communication



Échelle : 1/5 000

5